

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1393

27 juin 2011

SOMMAIRE

Alcyone Holding S.A.	66822	Guardian Germany Investments S.à r.l. ..	66838
Almacantar	66833	Guardian Glass S.A.	66863
BB&F S.C.I.	66844	Guardian Hungary Investments S.à r.l. ...	66843
CAP Orange Lux I S.à r.l.	66838	Guardian Industries Europe S.à r.l.	66849
Dematic Group S.à r.l.	66844	Guardian International Services and Trans- actions S.A.	66863
Duemme International Luxembourg S.A.	66819	Guardian Luxguard II S.A.	66864
Fanny Boutique S.à r.l.	66827	Guardian Luxguard I S.A.	66864
Fédération Aéronautique Luxembourgeoi- se (Aéro-Club du Grand-Duché de Lu- xembourg) a.s.b.l.	66853	Guardian Mexico Investments S.à r.l.	66849
Fédération Aéronautique Luxembourgeoi- se (F.A.L.) a.s.b.l.	66853	Guardian SP3 S.à r.l.	66849
Fego S.A.	66827	Hegalux sàrl	66864
Financière de Hotton S.à r.l.	66827	Ifies S.A.	66827
FKS Investments Holding S.A.	66818	Invimmo S.A.	66823
F.P.H. Invest Holding S.A.	66836	Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l.	66837
F.P.H. Invest Holding S.A.	66837	LB2F S.A., SPF	66850
Fredifra- SPF	66837	Leopard 888 Germany Master Holding S.à r.l.	66838
Gap Investment S.A.	66848	Leopard Germany Master Holding Compa- ny S.à r.l.	66838
Gelt S.A.	66850	LLtd 2 S.à r.l.	66826
Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.	66823	Mahe S.A.	66863
GHD International 1 S.à r.l.	66850	MHP S.A.	66864
GMR Investments S.A.	66850	Mobile Search Holding S.A.	66828
Grand HOTEL-CRAVAT S.à r.l.	66837	NL International Luxembourg S.A.	66851
Guardian Automotive-E S.A.	66852	Paradise Game Ranch S.A.	66852
Guardian DBC Sàrl	66852	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	66825
Guardian Europe Financial Services S.A.	66863	Prebli S.A.	66826
Guardian Europe S.à r.l.	66821	Repco 14 S.A.	66849
Guardian Financial Services S.à r.l.	66822	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.	66821
		Virtualis S.A.	66832

FKS Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.695.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "FKS INVESTMENTS HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86695, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 26 juin 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 28 octobre 2005;

2) Que le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2011. LAC/2011/17951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056252/54.

(110063341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Duemme International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.740.

In the year two thousand eleven, on the eighth day of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared

the company Banca Esperia S.p.A, a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Filodrammatici 5, 20121 Milan (Italy), and registered with the register of companies of Milan (Italy) under the number 13196030152 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Paola TROMBETTA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of the company DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., société anonyme, with registered office at L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.740, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 15, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under Number 1466 on June 13, 2008 (the "Corporation").

The appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolution that it took in its capacity as Sole Shareholder of the Corporation:

Resolution

The Sole Shareholder of the Corporation resolved to amend article 3 of the articles of association of the Corporation to extend the corporate object of the Corporation in order to authorise the management of portfolios of investments, including those owned by pension funds, in accordance with mandates given by investors on a discretionary, client-by-client basis, where such portfolios include one or more of the instruments listed in section B of Annex II of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Consequently, article 3 of the articles of association of the Corporation was replaced by the following text:

“ **Art. 3.** The object of the Corporation is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 85/611/EC as amended and supplemented («UCITS») and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive («UCI») (all together the «Funds») on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 13 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the «2002 Law»).

The Corporation may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of the Funds includes the following functions:

a) Investment Management. In this connection, the Corporation may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Funds under management. This enumeration is not exhaustive.

b) Administration of Funds. This function includes all activities listed under «Administration» in Annex II of the 2002 Law i.e. namely (i) the valuation of the Funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

c) Marketing of the units/shares of the Funds in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform part or all of these activities for UCITS and UCIs or other management companies as delegate.

The Corporation may manage portfolios of investments, including those owned by pension funds, in accordance with mandates given by investors on a discretionary, client-by-client basis, where such portfolios include one or more of the instruments listed in section B of Annex II of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Corporation may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all

applicable laws and in particular, under the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto (the «1915 Law») and chapter 13 of the 2002 Law.”

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

la société Banca Esperia S.p.A, constituée sous les lois d'Italie, établie et ayant son siège social à Via Filodrammatici 5, 20121 Milan (Italie), immatriculée au Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 13196030152 (l'«Actionnaire Unique»).

ici représentée par Madame Paola TROMBETTA, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'Actionnaire Unique de la société DUJEMME INTERNATIONAL Luxembourg S.A., Société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.740, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1466 du 13 juin 2008 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante prise par elle en sa qualité d'actionnaire unique de la Société:

Résolution

L'Actionnaire Unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société et d'étendre l'objet social de la Société afin d'autoriser la gestion de portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

En conséquence, l'article 3 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion collective des portefeuilles d'un ou plusieurs fonds d'investissements Luxembourgeois et/ou étrangers, investissant dans des titres transmissibles, autorisés conformément à la directive 85/611/EC, telle que pouvant être modifiée et complétée («UCITS») et de tout fonds d'investissement collectif luxembourgeois ou étranger ne relevant pas de cette directive («UCI») (collectivement les «Fonds») pour le compte de leurs associés ou actionnaires conformément aux dispositions du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que pouvant être modifiée (la «Loi de 2002»).

La Société pourra également conseiller ces Fonds concernant la gestion de leurs valeurs et leur création.

L'activité de gestion collective de portefeuilles des Fonds inclut également les fonctions suivantes:

a) Gestion d'investissement. Dans ce sens, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) conseiller les investissements et prendre les décisions d'investissement (ii) entrer en relation contractuelle, (iii) acheter, vendre échanger et remettre toute sorte de titres transmissibles et/ou toute autre type acceptable de valeur, (iv) exercer tout droit de vote attaché aux titres détenus par les Fonds gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

b) Administration des Fonds. Cette fonction inclut toutes les activités énumérées sous «Administration» dans l'Annexe II de la Loi de 2002, à savoir (i) l'évaluation des portefeuilles des Fonds ainsi que la fixation du prix des parts/actions (ii) l'émission et le rachat des parts/actions des Fonds, (iii) la mise à jour des registre d'associés/d'actionnaires et (iv) l'enregistrement des transactions. Cette énumération n'est pas exhaustive.

c) Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La Société pourra exercer une part ou toutes ces activités pour les UCITS et les UCIs ou toute autre société de gestion en tant que délégué.

La Société pourra gérer des portefeuilles d'investissement, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, sur une base discrétionnaire et individualisée, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces porte-

feuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier .

La Société pourra fournir des prestations de service au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et pourra à cette fin établir des agences et/ou des succursales.

La Société pourra également, en tant qu'activité secondaire, administrer ses propres valeurs et procéder à toute opération qu'elle estime nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par les lois applicables et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les modifications s'y rapportant (la «Loi de 1915») et par le Chapitre 13 de la Loi de 2002.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. TROMBETTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2011. LAC/2011/17047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011055678/134.

(110062595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Auszug aus der Ordentlichen Gesellschafterversammlung der Talanx Finanz (Luxemburg) S.A. vom 20. April 2011.

1.- Die Versammlung beschließt außerdem die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KPMG AUDIT S.à r.l.“ mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (B.103.590) als Wirtschaftsprüfer zu bestätigen bis zur Generalversammlung welche im Jahre 2012 stattfinden wird.

2.- Die Versammlung stellt fest dass die neue Adresse vom Verwaltungsratsmitglied Herrn Erwin MÖLLER wie folgt lautet: D-30559 Hannover, St.-Wendel-Weg , 7.

Luxemburg, den 21. April 2011.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011056418/16.

(110063076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057140/12.

(110064167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 123.561.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057141/12.

(110064165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Alcyone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.384.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gianluca VERIN, actionnaire de la société, né à Bassano del Grappa (Italie), le 13 mai 1970, demeurant à Pozzoleone, n.85 Via Vittorio Emanuele, (Italie),

ici représenté par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ALCYONE HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98384, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 25 février 2004;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), divisé en trois cent douze (312) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune;

3) Que le comparant est le seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2011. LAC/2011/17948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME ,délivrée;

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056146/51.

(110063334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Invimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.384.

Aux actionnaires

Par la présente, j'ai le regret de vous remettre ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet au 12 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2011057186/11.

(110064755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.358.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD, a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 37167, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 30, 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of GEOVERA (LUXEMBOURG II) HOLDINGS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 1, 2006, published in the Mémorial C, number 123, on February 6, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.358. The articles of association have been amended for the last time on December 15, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated March 29, 2007 (number 483).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of ELEVEN MILLION SIX HUNDRED FORTY SIX THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 11,646,950.-), so as to raise it from its present amount of FOUR HUNDRED FIFTEEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 415,950.-) to TWELVE MILLION SIXTY TWO THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 12,062,900.-) by the issue of FOUR HUNDRED SIXTY FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY EIGHT (465,878) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each such New Share having a par value of TWENTY FIVE EURO (EUR 25.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD., prenamed, for a global amount of ELEVEN MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY EURO AND SEVENTEEN EURO CENT (EUR 11,657,450.17) (the "Contribution in Kind").

The aggregate contribution of ELEVEN MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY EURO AND SEVENTEEN EURO CENT (EUR 11,657,450.17) in relation to the New Shares is to be

allocated as follows: (i) ELEVEN MILLION SIX HUNDRED FORTY SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 11,646,950.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) TEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO AND SEVENTEEN EURO CENT (EUR 10,500.17) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD, prenamed, has declared to subscribe for FOUR HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY EIGHT (465,878) New Shares, and to pay for them a total price of ELEVEN MILLION SIX HUNDRED FORTY SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 11,646,950.-) together with total issue premium of TEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO AND SEVENTEEN EURO CENT (EUR 10,500.17) to be fully paid up with the Contribution in Kind.

The Contribution in Kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the Contribution in Kind is at least equal to the value of the New Shares issued in consideration for the claim.

Evidence of the transfer of the claim has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 6. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at TWELVE MILLION SIXTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 12,062,900.-) divided into FOUR HUNDRED EIGHTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTEEN (482,516) shares having a par value of TWENTY FIVE EURO (EUR 25.-) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD», une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois des Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 37167, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de GEOVERA (LUXEMBOURG II) HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 123, le 6 février 2007 (le "Mémorial C") et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.358. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié dans le Mémorial C du 29 mars 2007 (numéro 483).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

La Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'ONZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 11.646.950.-), pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT QUINZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 415.950.-) à DOUZE MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 12.062.900.-) par l'émission de QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE

HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (465.878) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans une créance détenue par GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD., prénommée, d'un montant global d'ONZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS ET DIX-SEPT CENTIMES (EUR 11.657.450,17) (l'«Apport en Nature»).

L'apport total de ONZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS ET DIX-SEPT CENTIMES (EUR 11.657.450,17) est alloué comme suit: (i) ONZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 11.646.950,-) au capital social de la Société, (ii) DIX MILLE CINQ CENT EUROS ET DIX-SEPT CENTIMES (EUR 10.500,17) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD, prénommée, a déclaré souscrire toutes les QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (465.878) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de ONZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 11.646.950,-) ensemble avec une prime d'émission de DIX MILLE CINQ CENT EUROS ET DIX-SEPT CENTIMES (EUR 10.500,17) par apport en nature.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie de la créance.

La preuve du transfert de la créance a été remise au notaire instrumentant par la copie du contrat d'apport.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 6. Premier aliéna. «Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT EUROS (EUR 12.062.900,-) divisé en QUATRE-CENT QUATRE-VINGT DEUX MILLE CINQ CENT SEIZE (482.516) parts sociales ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête et la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 avril 2011. Relation: EAC/2011/4405. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011055721/130.

(110062330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.757.800.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé, par une décision du 1^{er} avril 2011,

1. d'accepter la démission de Monsieur David REID en qualité de gérant de la Société avec effet au 14 mars 2011;
2. de fixer le nouveau nombre de gérants de la Société à quatre (4).

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 14 mars 2011:

- Mr. William CARAPEZZI, né à New Jersey (USA), le 8 avril 1957, demeurant au 14 Spring Lake, Far Hills NJ 07931, USA;

- Mme Susan WEBB, née à Dublin (Irlande) le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande;

- Mme Camilla UDEN, née à Göteborg (Sweden) le 6 mars 1964, demeurant au Apt 9 Embassy Court, Prince of Wales Terrace, Dublin 4, Ireland,

- Mr. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart (Belgique), le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Av JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PFIZER LUXEMBOURG SARL
JEAN-POL LEBLON

Référence de publication: 2011056629/24.

(110063073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Prebli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.327.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 28 mars 2011

Le Conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et prend acte qu'à compter de ce jour l'adresse professionnelle des administrateurs suivants est:

Mr. Claude Zimmer, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

Mr. Sibrand van Roijen, 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011057296/15.

(110064465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

LLtd 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.150,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.757.

—
Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 1^{er} avril 2011, que la démission avec effet au 31 mars 2011 de M. Michael J. Castellano de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée le 1^{er} avril 2011, que Monsieur Matthieu Bucaille, né le 6 février 1960 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 30, Rockefeller Plaza, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé nouveau gérant de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2011, et pour une durée indéterminée.

Sont donc maintenant gérants de la Société les personnes suivantes:

- M. Scott D. Hoffmann;

- M. Matthieu Bucaille;

- M. Robert Rountree;

- M. François Funck-Brentano; et

- M. Alexander F. Stem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LLtd 2 S.à r.l.
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011064908/24.

(110072824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Fanny Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FANNY BOUTIQUE S.à r.l.

Référence de publication: 2011057110/10.

(110064253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Fego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 66.560.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 27 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057112/10.

(110064421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Financière de Hotton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 84.513.

Le bilan de clôture de la liquidation au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2011057115/13.

(110064592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Ifies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.864.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2011

1. Les démissions des sociétés SINGITA SCA et AUSTELL FINANCIERE S.A., Administrateurs de Catégorie A, à compter du 31 mars 2011, sont acceptées;

2. Monsieur Pierre BUCHSENSCHUTZ, né à Paris (France), le 2 août 1972, demeurant professionnellement au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem et Monsieur Olivier MOTTE, né à Croix, le 9 juillet 1950, demeurant professionnellement au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem, sont nommés en leur remplacement. Leur mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011;

3. Monsieur Jean-Christophe GARBINO, né à Agen (France), le 7 août 1969, demeurant professionnellement au 100, rue du Calvaire, F-59.510 Hem est nommé en tant qu'Administrateur additionnel de Catégorie A à compter du 1^{er} avril 2011. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Certifié conforme

IFIES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011063590/21.

(110071852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Mobile Search Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.264.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Michel GRAPIN, administrateur de société, demeurant à SW14 7WU Londres, 11, Comb House William Lane,

ici représenté par Fabrice Lallemand, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le comparant, et toutes les personnes qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société anonyme, Mobile Search Holding S.A., qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Mobile Search Holding S.A.», société anonyme.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration, et le cas échéant, en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision rendue par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX MILLE (310.000) actions (individuellement une Action et collectivement (les) Actions) d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,10), chacune étant souscrite et intégralement libérée, et comportant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts. Les actions sont divisées en dix (10) classes, comme suit:

- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe A,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe B,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe C,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe D,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe E,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe F,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe G,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe H,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe I,
- 31.000 (trente-et-un mille) actions de classe J,

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Toute distribution réalisée au titre des actions en cash ou en nature de toute forme quelconque (sans limitation), comme dividendes, boni de liquidation, ou les bénéfices de rachat ou autre, sera payée et attribuée aux actionnaires via les sommes disponibles en vue d'une distribution en vertu de la loi en proportion de leur actionnariat à la société (la «Quantité disponible»).

Art. 8. Le capital social de la société peut être réduit par annulation d'Actions, en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions entières au moyen de rachat, et de l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces Classes d'Actions, ces rachats et annulations seront effectuées dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Actions de la Classe J) sous réserve des conditions suivantes:

- (i) Aucune action de Classe I ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe J sont encore existantes;
- (ii) Aucune action de Classe H ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe I sont encore existantes;
- (iii) Aucune action de Classe G ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe H sont encore existantes;
- (iv) Aucune action de Classe F ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe G sont encore existantes;
- (v) Aucune action de Classe E ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe F sont encore existantes;
- (vi) Aucune action de Classe D ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe E sont encore existantes;
- (vii) Aucune action de Classe C ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe D sont encore existantes;
- (viii) Aucune action de Classe B ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe C sont encore existantes;
- (ix) Aucune action de Classe A ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des Actions de Classe B sont encore existantes;

Art. 9. En cas de réduction de capital social effectuée par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (selon l'ordre établi par l'article 8), les propriétaires d'Actions de cette Classe d'Actions ont droit, au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent, à la Quantité Disponible (celle-ci étant cependant limité à la valeur d'annulation totale déterminée par le conseil d'administration, et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires (la Valeur d'Annulation Totale) et les propriétaires des Actions de la Classe d'Actions recevront de la société une quantité égale à la valeur d'Annulation par Action (comme défini ci-dessous) de la Classe d'Actions détenue par eux et annulée.

Art. 10. La valeur d'annulation par Action se calcule en divisant la Valeur d'Annulation Totale par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions qui sera rachetée et annulée (la Valeur d'Annulation par Action).

Art. 11. La Valeur d'Annulation Totale est un montant qui est déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des comptes intérimaires de la Société établis au jour du rachat. La Valeur d'Annulation Totale pour chaque Classe d'Actions est la Quantité Disponible de la Classe d'Actions à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement, statuant selon les formes prescrites pour les changements des statuts, étant entendu cependant que la Valeur d'Annulation Totale ne pourra jamais être supérieure à une telle Quantité Disponible.

Art. 12. En cas de rachat et d'annulation d'une classe d'Actions, la Valeur d'Annulation par Action sera immédiatement due et exigible envers la société.

Art. 13. Toute prime d'émission disponible est «distribuable».

Titre III. - Administration - Surveillance

Art. 14. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 15. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 16. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 17. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 18. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 19. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans un ou hors son sein, associés ou non.

Art. 20. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article dix-neuf des statuts.

Art. 21. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 23. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14:00.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 24. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 25. Chaque action ne donne droit qu'à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Titre IV. - Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévu par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 27. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) un état comptable intérimaire est établi par le conseil d'administration;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserve (en ce compris la prime d'émission) suffisantes sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits par les pertes reportées, et les sommes à effectuer à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil d'administration dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) dans leur rapport au conseil d'administration, les commissaires aux comptes, ou les réviseurs d'entreprise, doivent vérifier si les conditions ci-dessus sont satisfaites.

(v) Toutes distributions réalisées en vertu des dispositions ci-dessus ne peuvent être faite que dans la manière prévues par les dispositions ci-dessous.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 28. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 29. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les trois cent dix mille (310.000) actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Jean-Michel GRAPIN., prénommé,

31.000 (trente-et-un-mille) actions de Classe A

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe B,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe C,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe D,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe E,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe F,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe G,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe H,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe I,

31.000 (trente-et-un mille) actions de Classe J.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200.-(mille deux cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateur est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Michel GRAPIN, administrateur de société, demeurant à SW14 7WU Londres, 11, Comb House William Lane,
- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,
- Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Deuxième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LALLEMAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 avril 2011. Relation: LAC/2011/17295. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054404/244.

(110061096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Virtualis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.236.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 09 mai 2011 que:

Le mandat des trois administrateurs en fonction est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement au n° 4 rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg,

Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement au n° 4 rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg,

Monsieur Dan EPPS, comptable, demeurant professionnellement au n° 4 rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Le Commissaire aux comptes est:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social au n° 57 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B.25.797.

Luxembourg, le 09 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011065096/26.

(110073271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Almacantar, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.157.

In the year two thousand eleven, on the fourth day of April.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Frédéric GERVAIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney of ALMACANTAR (hereafter the "Company") pursuant to a resolution of the board of directors passed on 04 April 2011.

A copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated under the name of "ALMACANTAR" pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 16 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 1 December 2009 under number 2342, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.157, whose articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 May 2010 under number 1069 and pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 30 October 2010 under number 2339.

2. The subscribed capital of the Company is set at eighteen million one hundred eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 18,187,500.-) represented by six hundred and eighty seven thousand five hundred (687,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), ten million (10,000,000) A Preferred Ordinary Shares (the "A Preferred Ordinary Shares"), five million (5,000,000) B Preferred Ordinary Shares (the "B Preferred Ordinary Shares") and two million five hundred thousand (2,500,000) C Preferred Ordinary Shares (the "C Preferred Ordinary Shares"), all having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

3. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is set at five hundred million Euros (EUR 500,000,000.-) represented by one million (1,000,000) Ordinary Shares, one hundred and fifty million (150,000,000) A Preferred Ordinary Shares, fifty million (50,000,000) B Preferred Ordinary Shares and two hundred ninety nine million 299,000,000) C Preferred Ordinary Shares, all with a nominal value of one EUR 1,-each, and the article 5 of the articles of association allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised capital.

4. Pursuant to its resolutions dated 04 April 2011, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 57,500,002.-within the limits of the authorised share capital so as to raise it from the amount of EUR 18,187,500.-to the amount of EUR 75,687,502.-by the issue of 57,500,002 new shares being 32,857,144 new A Preferred Ordinary Shares, 16,428,572 new B Preferred Ordinary Shares and 8,214,286 new C Preferred Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Fully Paid-Up Preferred Ordinary Shares"), to be subscribed without share premium and to be fully paid up. The Fully Paid-Up Preferred Ordinary Shares shall benefit of the same rights and advantages as the shares of the same class of shares previously issued.

5. The Board resolved pursuant to its resolutions dated 04 April 2011 to accept the subscription by each of the entities listed in Appendix 1 to the number of new Fully Paid-Up Preferred Ordinary Shares set out next to the respective entities' names in said Appendix 1, each such new Fully Paid-Up Preferred Ordinary Share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each fully paid-up, in consideration for a total cash payment of the amount of EUR 57,500,002.- made to the Company.

6. Pursuant to its resolutions dated 04 April 2011, the board of directors suppressed the pre-emption right of the Company's shareholders for the benefit of the subscribers listed in Appendix 1 in accordance with article 5 of the articles of association of the Company.

7. Pursuant to its resolutions dated 04 April 2011, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 79,999,997.-within the limits of the authorised share capital so as to raise it from the amount of EUR 75,687,502.-to the amount of EUR 155,687,499.- (such amounts including the raise of share capital under the fourth resolution herein) by the issue of 79.999.997 new shares being 45,714,284 new A Preferred Ordinary Shares, 22,857,142 new B Preferred Ordinary Shares and 11,428,571 new C Preferred Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (the "Partly Paid-Up Preferred Ordinary Shares"), to be subscribed without share premium and

to be partly paid up at twenty five percent (25%) of their nominal value. The Partly Paid-Up Preferred Ordinary Shares shall benefit of the same rights and advantages as the shares of the same class of shares previously issued.

8. The Board resolved pursuant to its resolutions dated 04 April 2011 to accept the subscription by each of the entities listed in Appendix 2 to the number of new Partly Paid-Up Preferred Ordinary Shares set out next to the respective entities' names in said Appendix 2, each such new Partly Paid-Up Preferred Ordinary Share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each partly paid-up at 25% of their nominal value, in consideration for a total cash payment of EUR 19,999,999.25 made to the Company.

9. Pursuant to its resolutions dated 04 April 2011, the board of directors suppressed the pre-emption right of the Company's shareholders for the benefit of the subscribers listed in Appendix 2 in accordance with article 5 of the articles of association of the Company.

10. Lists containing the name of the subscribers to the Fully Paid-Up Preferred Ordinary Shares and to the Partly Paid-Up Preferred Ordinary Shares, the number of shares subscribed and the consideration paid to the Company are attached to the present deed as Appendix 1 and Appendix 2 to be registered with it.

11. It results from the above increases of share capital of the Company that the aggregate amount of EUR 77,500,001.25- (seventy seven millions five hundred thousand and one euro and twenty five cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

12. As a consequence of such increases of capital, the first and the third paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company have henceforth the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred fifty five million six hundred eighty seven thousand four hundred ninety nine Euros (EUR EUR 155,687,499.-) represented by:

six hundred and eighty seven thousand five hundred (687,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; eighty eight million five hundred seventy one thousand four hundred twenty eight (88,571,428) A Preferred Ordinary Shares (the "A Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

forty four million two hundred eighty five thousand seven hundred fourteen (44,285,714) B Preferred Ordinary Shares (the "B Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and

twenty two million one hundred forty two thousand eight hundred fifty seven (22,142,857) C Preferred Ordinary Shares (the "C Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

[...]

The authorised capital is set at three hundred sixty two million five hundred thousand and one Euros (EUR 362,500,001.-) represented by one million (1,000,000) Ordinary Shares, seventy one million four hundred twenty eight thousand five hundred seventy two (71,428,572) A Preferred Ordinary Shares, ten million seven hundred fourteen thousand two hundred eighty six (10,714,286) B Preferred Ordinary Shares and two hundred seventy nine million three hundred fifty seven thousand one hundred forty three (279,357,143) C Preferred Shares all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately EUR 6,700.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Pardevant, Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Frédéric GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ALMACANTAR (ci-après la «Société»), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 04 avril 2011.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée sous le nom de "ALMACANTAR", suivant acte reçu par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1^{er} décembre 2009 sous le numéro 2342, enregistré auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.157, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 21 mai 2010 sous le numéro 1069 et suivant un acte du notaire soussigné en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 30 octobre 2010 sous le numéro 2339.

2. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix millions cent quatre vingt sept mille cinq cent euros (EUR 18.187.500.-), représenté par six cent quatre vingt sept mille cinq cent (687.500) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées de Classe A (les «Actions Ordinaires Privilégiées de classe A»), cinq millions (5.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées de Classe B (les «Actions Ordinaires Privilégiées de classe B») et deux millions cinq cent mille Actions Ordinaires Privilégiées de Classe C (les «Actions Ordinaires Privilégiées de classe C»), ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cinq cent millions euros (EUR 500.000.000.-), représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires, cent cinquante millions (150.000.000) d'Actions Ordinaires Privilégiées de classe A, cinquante millions (50.000.000) d'Actions Ordinaires Privilégiées de classe B et deux cent quatre-vingt dix neuf millions (299.000.000) d'Actions Ordinaires Privilégiées de classe C, ayant toutes une valeur nominale de EUR 1,-chacune, et l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

4. Suivant ses décisions du 04 avril 2011, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant EUR 57.500.002,-dans les limites du capital autorisé afin de l'augmenter du montant de EUR 18.187.500,- au montant de EUR 75.687.502,-par l'émission de 57.500.002 actions nouvelles sous forme de 32.857.144 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe A, 16.428.572 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe B et 8.214.286 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires Privilégiées Intégralement Libérées»), à souscrire sans prime d'émission et à être intégralement libérées. Les Actions Ordinaires Privilégiées Intégralement Libérées bénéficieront des mêmes droits et avantages que les actions de la même classe d'actions émises précédemment.

5. Le conseil d'administration a décidé suivant ses décisions en date du 04 avril 2011 d'accepter la souscription par chacune des entités figurant en annexe 1 du nombre de nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées Intégralement Libérées mentionné en face des dénominations des entités mentionnées dans cette Annexe 1, chaque nouvelle Action Ordinaire Privilégiée Intégralement Libérée ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) intégralement libérée, en contrepartie d'un paiement en numéraire de la somme de EUR 57.500.002,-fait à la Société.

6. Suivant ses décisions du 04 avril 2011, le conseil d'administration a supprimé le droit de préemption des actionnaires de la Société au profit des souscripteurs mentionnés en Annexe 1 conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

7. Suivant ses décisions du 04 avril 2011, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant EUR 79.999.997,-dans les limites du capital autorisé afin de l'augmenter du montant de EUR 75.687.502,- au montant de EUR 155.687.499,-(ces montants incluant l'augmentation de capital sous la quatrième résolution des présentes) par l'émission de 79.999.997 actions nouvelles sous forme de 45.714.284 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe A, 22.857.142 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe B et 11.428.571 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires Privilégiées Partiellement Libérées»), à souscrire sans prime d'émission et à être partiellement libérées à vingt cinq pour cent (25%) de leur valeur nominale. Les Actions Ordinaires Privilégiées Partiellement Libérées bénéficieront des mêmes droits et avantages que les actions de la même classe d'actions émises précédemment.

8. Le conseil d'administration a décidé suivant ses décisions en date du 04 avril 2011 d'accepter la souscription par chacune des entités figurant en annexe 2 du nombre de nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées Partiellement Libérées mentionné en face des dénominations des entités mentionnées dans cette Annexe 2, chaque nouvelle Action Ordinaire Privilégiée Partiellement Libérée ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune étant partiellement libérée à hauteur de 25% de leur valeur nominale, en contrepartie d'un paiement en numéraire de la somme de EUR 19.999.999,25,- fait à la Société.

9. Suivant ses décisions du 04 avril 2011, le conseil d'administration a supprimé le droit de préemption des actionnaires de la Société au profit des souscripteurs mentionnés en Annexe 2 conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

10. Les listes contenant le nom des souscripteurs aux Actions Ordinaires Privilégiées Intégralement Libérées et aux Actions Ordinaires Privilégiées Partiellement Libérées, le nombre des actions souscrites et la contrepartie payée à la Société sont jointes au présent acte en Annexe 1 et Annexe 2 pour être enregistrées avec lui.

11. Il résulte des augmentations de capital de la Société précitées que la somme totale de EUR 77.500.001,25- (soixante-dix sept millions cinq cent mille et un euro et vingt-cinq centimes) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné.

12. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier et le troisième alinéas de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent cinquante cinq millions six cent quatre-vingt sept mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 155.687.499,-) représenté par:

six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (687.500) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

quatre vingt huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt huit (88.571.428) actions ordinaires privilégiées de classe A (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe A") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

quarante quatre millions deux cent quatre vingt cinq mille sept cent quatorze (44.285.714) actions ordinaires privilégiées de classe B (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe B") ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; et

vingt deux millions cent quarante deux mille huit cent cinquante sept (22.142.857) actions ordinaires privilégiées de classe C (les "Actions Ordinaires Privilégiées de classe C") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

[...]

Le capital autorisé est fixé à trois cent soixante deux millions cinq cent mille et un euros (EUR 362.500.001) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires, soixante et onze millions quatre cent vingt huit mille cinq cent soixante douze (71.428.572) Actions Ordinaires Privilégiées de classe A, dix millions sept cent quatorze deux cent quatre vingt six (10.714.286) Actions Ordinaires Privilégiées de classe B et deux cent soixante dix neuf millions trois cent cinquante sept mille cent quarante trois (279.357.143) Actions Ordinaires Privilégiées de classe C ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à 6.700,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric GERVAIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2011. Relation GRE/2011/1452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011055603/206.

(110062834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

F.P.H. Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 80.069.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057119/10.

(110064706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

F.P.H. Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 80.069.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057120/10.

(110064707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Fredifra- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057122/10.

(110064786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Grand HOTEL-CRAVAT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 29, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 85.344.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011057136/14.

(110064520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Kulicke and Soffa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 51.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 111.770.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 29 avril 2011

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 30 septembre 2011.

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; gérant A ayant pouvoir de signature A,

- Monsieur Charles Joseph SALMONS demeurant 1005 Virginia Drive, USA - PA 19034 Fort Washington, gérant B, ayant pouvoir de signature B,

- Monsieur Jonathan Hung CHOU, demeurant au 7, Orange Grove Road, SGP - 258355 Singapour, gérant B, ayant pouvoir de signature B,

- Monsieur Bruno GUILMART, demeurant au 6, Serangoon North Ave, 5, SGP - 03-16 Singapore 554910, gérant B, ayant pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064877/20.

(110073497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Guardian Germany Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 50.983.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.
Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057142/12.

(110064179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

CAP Orange Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 126.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue le 27 avril 2011

L'assemblée générale annuelle des associés de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de ses fonctions de gérant de classe B donnée par Monsieur Alain PEIGNEUX avec effet au 27 avril 2011;
- de nommer Madame Géraldine SCHMIT, gérante de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérante de classe B de la Société en remplacement de Monsieur Alain PEIGNEUX, gérant de classe B démissionnaire, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CAP Orange Lux I S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011059602/19.

(110067090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Leopard 888 Germany Master Holding S.à.r.l.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 155.839.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Holding 2 S.à.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on September 9th 2010, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B155838,

represented by Mrs. Rowena FOWDEN, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 25th 2011 (the "Shareholder").

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that he is the sole shareholder of the private limited liability company LEOPARD 888 GERMANY MASTER HOLDING S.à.r.l., incorporated following a deed of the undersigned notary on September 9th 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155839 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by notarial deed on October 1st 2010, published in the Mémorial C number 2618 of November 30th 2010.

The Shareholder has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l. and consequent amendment of the second sentence of the current section 2 of the Company's Articles.

2. Decision to amend the current section 6.1. of the Articles to read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000 -(twenty thousand Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 200 - (two hundred Euro) each.”

3. Decision to fully restate the Articles of the Company.

The Shareholder has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Shareholder resolves to change the name of the Company into Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l. and consequently amends the second sentence of the current section 2 of the Company's Articles to read as follows:

«The name of the company is “Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l.»

Second Resolution

The Shareholder resolves to amend the current section 6.1. of the Articles to read as follows:

«The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 200.- (two hundred Euro) each.»

Third Resolution

The Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company to read as follows:

Art. 1. A private limited company (société à responsabilité limitée) is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is “Leopard Germany Master Holding Company S.à.r.l.”.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

4.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

4.4 The Company can, in accordance with the provisions law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

4.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

4.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

4.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

4.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 200.- (two hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, incapacity, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have under their sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation. No further item being on the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1.500 EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am ersten April.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Leopard Germany Holding 2 S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die gemäß dem Gesellschaftsrecht des Grossherzogtums Luxemburg am 9. September 2010 gegründet wurde, mit Sitz in 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B155838,

vertreten durch Frau Rowena FOWDEN, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 25. März 2011 (die „Gesellschafter“).

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar aufgefordert festzuhalten, dass er der Alleingesellschafter ist der Leopard 888 Germany Master Holding S.à.r.l., im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B155839 eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde vom 9. September 2010 (die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom

1. Oktober 2010 geändert, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2618 am 30. November 2010.

Der Gesellschafter erklärt, ausführlich über die Beschlüsse informiert zu sein, die aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l. und anschließende Änderung vom zweiten Satz des Artikels 2 der Satzung;

2. Änderung von Artikel 6.1. der Satzung, so dass dieser Artikel künftig wie folgt lauten wird:

„Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000.- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 200.- (zweihundert Euro).“

3. Komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

Der Gesellschafter hat den amtierenden Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, die Gesellschaft in Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l. umzubenennen und den Wortlaut vom zweiten Satz des Artikels 2 der Satzung wie folgt zu ändern:

„Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „ Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l.“

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, Artikel 6.1. der Satzung abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000.- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 200.- (zweihundert Euro).“

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt die Satzung der Gesellschaft komplett neuzufassen um ihr nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „ Leopard Germany Master Holding Company S.à r.l.“

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4.

4.1 Das Unternehmen befasst sich mit dem Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland durch Kauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise, sowie mit der Verwaltung, der Kontrolle

und dem Ausbau dieser Beteiligungen. Das Unternehmen kann diese Beteiligungen auch durch Verkauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise abtreten.

4.2 Das Unternehmen kann Finanzimmobilien erwerben, entwickeln und verwalten; zu seinen Aktivitäten zählen des Weiteren der Verkauf von ausgewählten Immobilien oder Teilen dieser Immobilien im Rahmen der regulären Verwaltung von Investition, Förderung, Verkauf, Verwaltung und/oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie sämtliche Tätigkeiten in Bezug auf Immobilien (u. a. das direkte bzw. indirekte Halten von Beteiligungen an Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland), deren wesentliche Ziele der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind.

4.3 Darüber hinaus kann das Unternehmen sämtliche Patente, Marken und sonstige Rechte am geistigen Eigentum und immaterielle Rechte sowie alle sonstigen zugehörigen oder ergänzenden Rechte erwerben und verfolgen.

4.4 Das Unternehmen kann – unter Einhaltung des geltenden Rechts – insbesondere über die Ausgabe von Anleihen (konvertierbar oder nicht konvertierbar), über Bankkredite oder Kontokorrent der Anteilseigner Kredite jeglicher Art aufnehmen und anderen Unternehmen, an denen es direkte, indirekte oder keine Beteiligungen hält, Darlehen, Anleihen, Kredite oder Sicherheiten gewähren.

Darüber hinaus kann das Unternehmen in Beteiligungen an allen übertragbaren Wertpapieren, Bardepots, kurzfristigen Schatzwechseln sowie sonstigen Anlageformen, in spezielle Prozesse, Obligationen, Optionen oder Optionsscheine investieren, um diese per Kauf, per Zeichnung oder auf sonstige Weise zu erwerben, zu verkaufen oder zu tauschen.

4.5 Das Unternehmen kann zur Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen des Unternehmens und seiner verbundenen Unternehmen oder Tochterunternehmen oder Gesellschaften, an denen das Unternehmen beteiligt ist bzw. sonstigen, vom Unternehmen für geeignet erachteten Gesellschaften, sowie allen Verwaltungsratsmitgliedern, Managern oder sonstigen Vertretern des Unternehmens oder denen seiner verbundenen Unternehmen, Tochterunternehmen oder sonstigen für geeignet erachteten Gesellschaften jegliche Garantie, Bürgschaft oder sonstige Form von Sicherheit oder Unterstützung gewähren, wobei es gleich ist, ob durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung aller oder ausgewählter Immobilien oder sonstiger (aktueller oder künftiger) Anlagegüter des Unternehmens oder durch alle diesbezüglichen Methoden.

4.6 Es ist berechtigt, sämtliche gewerblichen, kommerziellen, finanziellen, persönlichen oder immobilienbezogenen Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit den Unternehmenszielen vollständig oder teilweise in Verbindung stehen.

4.7 Es kann seine Ziele direkt oder indirekt unter eigenem Namen oder im Namen Dritter verfolgen, ausschließlich oder im Zusammenhang mit der Ausführung sämtlicher Aktivitäten, die das Erreichen der vorgenannten Ziele bzw. der Ziele von Unternehmen dienen, an denen das Unternehmen beteiligt ist.

4.8 Das Unternehmen kann generell sämtliche Steuerungs- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und alle Aktivitäten ausführen, die es im Rahmen seiner Geschäftstätigkeit für geeignet hält; außerdem kann es vergütete oder nicht vergütete Verwaltungsmandate für andere Unternehmen in Luxemburg und im Ausland innehaben.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000.- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 200.- (zweihundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift von jeweils einem Geschäftsführer.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch einen, oder im Falle wo mehrere Gesellschafter am Gesellschaftskapital beteiligt sind, von zwei Gesellschaftern gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 1.500 EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparentin hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. FOWDEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. Relation: LAC/2011/15740. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 11. April 2011

Référence de publication: 2011050419/269.

(110056473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Guardian Hungary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 135.647.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057143/12.

(110064163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

BB&F S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg E 4.476.

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Jean BLOM-PETERS, maître-mécanicien, né à Ettelbruck le 17 septembre 1963 (matricule 1963 09 17 150), demeurant à L-9170 Mertzig, 2A, Zankerknupp,

2) son épouse, Madame Cornélie FISCHBACH, employée, née à Luxembourg le 3 février 1962 (matricule 1962 02 03 141), demeurant à L-9361 Brandenburg, 1, Henneschtgaass,

Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, agissant en leurs qualités d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société civile immobilière " BB&F S.C.I. " avec siège social à L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre, (matr: 2011 70 00 096)

constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 17 janvier 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C,

ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de préciser l'objet social de la société civile et en conséquence décident d'ajouter un alinéa à l'article 3 des statuts libellé comme suit:

" **Art. 3. (troisième alinéa).** La société est également autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties, sûretés ou cautionnements à ou en faveur de toute personne privée ou société, y compris à ses actionnaires."

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BLOM-PETERS, C. FISCHBACH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2011. DIE/2011/3672. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 19 avril 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011057419/36.

(110063083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of April,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Dematic S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Register of commerce and companies is pending (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr George MATHERS, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 April 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Dematic Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of the 7 April 2011, not yet published in the

Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and whose registration with the Luxembourg Register of commerce and companies is pending. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from euro to US Dollars by applying the exchange rate as at 13 April 2011, i.e. EUR 1.= USD 1.4493 (as published by the European Central Bank on 13 April 2011).

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand six hundred sixteen US Dollars and twenty-five cents (USD 5,616.25), so as to reduce it from its current amount of eighteen thousand one hundred sixteen US Dollars and twenty-five cents (USD 18,116.25) to twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) by a decrease of the par value of each share to one US Dollar (USD 1.-) and the allocation of this amount to the share premium account of the Company.

3 To increase the corporate capital by an amount of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 2,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) to three million US Dollars (USD 3,000,000.-).

4 To issue two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (2,987,500) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

5 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by Dematic Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 112618 (“Dematic Holding”), and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

6 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

7 To allot an amount of three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-) from the share premium account to the legal reserve.

8 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from euro to US Dollars by applying the exchange rate as at 13 April 2011, i.e. EUR 1.= USD 1.4493 (as published by the European Central Bank on 13 April 2011).

Second resolution

The Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand six hundred sixteen US Dollars and twenty-five cents (USD 5,616.25), so as to reduce it from its current amount of eighteen thousand one hundred sixteen US Dollars and twenty-five cents (USD 18,116.25) to twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) by a decrease of the par value of each share to one US Dollar (USD 1.-) and the allocation of this amount to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 2,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) to three million US Dollars (USD 3,000,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (2,987,500) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Fifth resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Dematic Holding (the “Contributor”),

represented by Mr Bernard ROSS, private employee, residing professionally in Luxembourg, prenamed, by virtue of proxy, given on 15 April 2011, which is signed by the proxyholder and the undersigned notary and will remain annexed to the present deed.

The Contributor declares to subscribe for two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (2,987,500) new shares having each a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), with payment of a share premium in a total amount

of four hundred thirty-nine million forty-nine thousand US Dollars (USD 439,049,000.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind which consists of all its assets and liabilities of the Contributor, excluding certain assets and liabilities as agreed contractually between the Contributor and the Company (the "Contribution").

The Contributor, acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Contributor, acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts at least to four hundred forty-two million thirty-six thousand five hundred US Dollars (USD 442,036,500.-) and is at least equal to the nominal value of the Shares to be issued by the Company for an aggregate nominal value of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 2,987,500.-) together with an aggregate share premium of four hundred thirty-nine million forty-nine thousand US Dollars (USD 439,049,000.-)."

The Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (2,987,500) new shares to the Contributor.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at to three million US Dollars (USD 3,000,000.-) divided into three million (3,000,000) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Seventh resolution

The Shareholder resolved to allot an amount of three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-) from the share premium account to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour d'avril,

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Dematic S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et dont l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur George MATHERS, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 avril 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Dematic Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 7 avril 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, et dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la devise du capital souscrit de la Société de l'euro au Dollar US par l'application du taux de change en date du 13 avril 2011, i.e. EUR 1,-= USD 1,4493 (tel que publié par la Banque centrale européenne le 13 avril 2011).

2 Diminution du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille six cent seize Dollars US et vingt-cinq cents (USD 5.616,25), de manière à le réduire de son montant actuel de dix-huit mille cent seize Dollars US et vingt-cinq cents (USD 18.116,25) à douze mille cinq cents Dollars US (USD 12.500,-) par une diminution de la valeur nominale de chacune des actions à un Dollar US (USD 1,-) et l'allocation de ce montant au compte de prime d'émission de la Société.

3 Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Dollars US (USD 2.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Dollars US (USD 12.500,-) à trois millions de Dollars US (USD 3.000.000,-).

4 Émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (2.987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Actionnaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

5 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Dematic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112618 («Dematic Holding»), et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature.

6 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

7 Allocation d'un montant de trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-) du compte prime d'émission à la réserve légale.

8 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la devise du capital souscrit de la Société de l'euro au Dollar US par l'application du taux de change en date du 13 avril 2011, i.e. EUR 1,-= USD 1,4493 (tel que publié par la Banque centrale européenne le 13 avril 2011).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille six cent seize Dollars US et vingt-cinq cents (USD 5.616,25), de manière à le réduire de son montant actuel de dix-huit mille cent seize Dollars US et vingt-cinq cents (USD 18.116,25) à douze mille cinq cents Dollars US (USD 12.500,-) par une diminution de la valeur nominale de chacune des actions à un Dollar US (USD 1,-) et l'allocation de ce montant au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Dollars US (USD 2.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Dollars US (USD 12.500,-) à trois millions de Dollars US (USD 3.000.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (2.987.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Actionnaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

Cinquième résolution

Souscription paiement

Ensuite, à comparu Dematic Holding (l'«Apporteur»),

représenté par Monsieur Bernard ROSS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 15 avril 2011, laquelle est signée par le mandataire et le notaire instrumentant et restera attachée au présent acte.

L'Apporteur déclare souscrire deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (2.987.500) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de 1 Dollar US (USD 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trente-neuf millions quarante-neuf mille Dollars US (USD 439.049.000,-) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature qui se compose de la totalité des actifs et passifs de l'Apporteur, à l'exception de certains actifs et passifs tel que prévu contractuellement par l'Apporteur et la Société (l'«Apport»).

L'Apporteur, agissant par le biais de son représentant dûment nommé, a ensuite déclaré que l'Apport est libre de tout gage ou engagement ou charge, suivant ce qui s'applique, et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Apporteur, agissant par le biais de son représentant dûment nommé, a ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Suivant la méthode d'évaluation ci-dessus retenue, l'Apport payé à la Société s'élève au moins à quatre cent quarante-deux millions trente-six mille cinq cents Dollars US (USD 442.036.500,-) et est au moins égal à la valeur nominale des Parts Sociales devant être émises par la Société pour un montant total de deux millions neuf cent quatre-sept mille cinq cents Dollars US (USD 2.987.500,-) ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent trente-neuf millions quarante-neuf mille Dollars US (USD 439.049.000,-).»

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (2.987.500) parts sociales nouvelles à l'Apporteur.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la Société est fixé à trois millions de Dollars US (USD 3.000.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune et entièrement libérées.»

Septième résolution

L'Associé a décidé d'allouer un montant de trois cent mille Dollars US (USD 300.000,-) du compte prime d'émission à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primerait.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Mathers, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/856. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011055660/223.

(110062635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Gap Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057148/10.

(110064732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 78.695.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.
Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057144/12.

(110064162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Mexico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 135.646.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.
Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057145/12.

(110064158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian SP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 150.058.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.
Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057146/12.

(110064176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

RepcO 14 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 718.020,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 112.943.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058825/18.

(110065478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Gelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 55.144.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057150/12.

(110064169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

GHD International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.292.

En date du 20 avril 2011, Andrew Townend a démissionné de son mandat de gérant de la société GHD International 1 S.à r.l. 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° 156.292.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057153/10.

(110064184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

GMR Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.184.

Par lettre recommandée adressée le 21 avril 2011 à la société GMR INVESTMENTS S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société GMR INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011057155/12.

(110064484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

LB2F S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.592.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011064902/20.

(110073025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

NL International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.113.

L'an deux mille onze, le huit avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "NL INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151113 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 du 13 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social en ajoutant au début de l'article 3 un nouvel alinéa. Le début dudit article se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 3.** La Société a pour objet le commerce de marchandises en général.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations."

2. Transfert du siège social de Luxembourg à L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour le début de l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent soixante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ils comparants ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2011. LAC/2011/17052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011055826/61.

(110062864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Guardian Automotive-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.
R.C.S. Luxembourg B 39.475.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057157/12.

(110064170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian DBC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 94.674.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057158/12.

(110064172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Paradise Game Ranch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 110.415.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 août 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1451 du 23 décembre 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société PARADISE GAME RANCH S.A., tenue au siège social le 28 février 2011 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 ans:

* Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant 4, rue de l'Orée du Bois, 7215 Béréldange - Luxembourg: administrateur.

* Madame Andrée FABER-HILGER, employée privée, demeurant 4, rue de l'Orée du Bois, 7215 Béréldange- Luxembourg: administrateur.

* Monsieur Mark Erlo DEDEKIND, chasseur professionnel, demeurant à Langfontein Farm, District Pongola, Afrique du Sud: administrateur.

* REVILUX S.A., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, domiciliée au 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg -Luxembourg: commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour la société PARADISE GAME RANCH S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011062274/23.

(110070064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Fédération Aéronautique Luxembourgeoise (F.A.L.) a.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Fédération Aéronautique Luxembourgeoise (Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg) a.s.b.l.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 6.034.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 2011 que plus de deux tiers des membres étaient présents ou représentés et que les membres présents ou représentés ont adopté avec 98 voix contre 36 les résolutions suivantes;

- 1) Le transfert du siège social de l'association au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen
- 2) La refonte des statuts telle que proposée par le Conseil d'Administration pour leurs donner la teneur suivante:

STATUTS AU 26 MARS 2011

Préambule

La F.A.L., Fédération Aéronautique Luxembourgeoise regroupant l'ensemble des associations nationales exerçant une activité sportive aéronautique et astronautique, est reconnue par les autorités nationales comme représentant exclusif des sports aéronautiques et astronautiques nationaux.

Régissant sur le plan national l'organisation des activités sportives aéronautiques et astronautiques, elle est affiliée à la F.A.I. Fédération Aéronautique Internationale, exerce sur le plan national le pouvoir sportif lui délégué par la F.A.I., reconnaît de ce fait la primauté des Codes Sportifs de la F.A.I. et accepte l'autorité des règles et règlements de la F.A.I. dans la mesure où ceux-ci s'appliquent aux membres de la F.A.I.

La F.A.L., qui a compétence exclusive pour la représentation nationale afférente, s'engage à organiser et gérer les Championnats et Records Nationaux et à participer aux Championnats et autres activités Internationales organisés dans le cadre de la F.A.I., dans la mesure où des athlètes remplissent les critères internationaux et nationaux prévus à cet effet.

La F.A.L. soutient les actions de la F.A.I. en faveur de la paix; elle est apolitique et s'engage pour l'égalité des genres, le respect de l'éthique sportive et la protection de l'environnement. La F.A.L. prohibe l'usage de substances et procédés interdits par l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD).

La F.A.L. s'interdit toute activité qui pourrait être en contradiction avec les Statuts et les Codes Sportifs de la F.A.I.

Chapitre 1^{er} . - Dispositions générales

1.1. Constitution et Dénomination. L'association constituée le 28 novembre 1909 et nommée successivement "Aéro-Club Luxembourgeois", "Aéro-Club du Luxembourg" et "Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg" continue d'exister sous le nom de:

«Fédération Aéronautique Luxembourgeoise (F.A.L.) a.s.b.l.»

1.2. Forme. L'association est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, sur les associations et les fondations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

1.3. Siège. L'association a son siège social à la Maison des Sports au 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

1.4. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée

1.5. Objet. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'aéronautique ou à l'astronautique et de régir sur le plan national toutes les activités sportives et de loisir aéronautiques et astronautiques.

Elle peut affilier les membres conformément aux dispositions de ses statuts, ainsi que s'affilier à toute autre association nationale ou internationale ayant un objet compatible avec le sien.

Elle a pour but, en coordonnant et en regroupant les efforts séparés de ses membres, de promouvoir et de développer l'aéronautique et l'astronautique par tous les moyens appropriés et ce particulièrement:

- En mettant en évidence l'esprit international des sports aéronautiques et astronautiques comme puissant instrument de rapprochement des peuples en dehors de toute considération politique ou raciale;

- en encourageant le développement des principes et des idées utiles au progrès de l'aéronautique et de l'astronautique ainsi que la pratique des différentes disciplines actuelles et futures, tout en exerçant auprès des autorités compétentes les actions nécessaires pour obtenir la réduction ou la suppression des entraves au progrès et à la pratique des activités aéronautiques et astronautiques;

- en développant tous les sports aéronautiques et astronautiques par l'action de ses membres et par le travail de ses commissions spécialisées;

- en encourageant et en contrôlant les records, manifestations, compétitions et championnats nationaux et internationaux dans le domaine de l'aéronautique et de l'astronautique.

1.6. Fédération des sports aéronautiques et Astronautiques.

1.6.1. L'association constitue la fédération nationale des organismes associés conformément au Chapitre 2 exerçant une activité dans le domaine des sports aéronautiques et astronautiques.

1.6.2. La F.A.L. s'interdit toute immixtion dans les domaines politique, philosophique, confessionnel, religieux ou racial.

1.6.3. Tout gain matériel dans le chef de la F.A.L. et celui de ses membres est exclu. Les membres de son Conseil d'Administration, de son Bureau et de ses commissions ne peuvent accepter ni salaire ni gratification d'aucune nature en raison de leurs fonctions.

1.7. Pouvoir sportif.

1.7.1. L'association est membre de la Fédération Aéronautique Internationale (F.A.I.) et détient au Luxembourg le pouvoir sportif dans le domaine aéronautique et astronautique.

1.7.2. L'Association, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération Internationale régissant son sport, proscrit l'utilisation par les sportifs ainsi que l'administration aux sportifs de substances ou de moyens de dopage.

Chapitre 2. - Membres

Les membres de la F.A.L. auront qualité de

- Membre Associé
- Membre Adhérent

2.1 . Membres associé.

2.1.1. Qualité

Le nombre minimum des Membres Associé est fixé à 6. Seules des personnes morales peuvent être admises comme Membres Associé. Les Membres Associé sont admis par l'Assemblée Générale. Ils ont le droit de vote à l'Assemblée Générale. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements et aux décisions des organes de la F.A.L.

Les personnes physiques qui ont qualité de Membre Associé au 26 mars 2011 auront d'office qualité de Membre d'Honneur à partir de cette date.

2.1.2. Conditions d'admission

Peuvent être admis comme Membres Associé les personnes morales constituées en droit luxembourgeois et dont l'objet social vise à promouvoir, à développer et à participer activement aux activités sportives aéronautiques et astronautiques par tous les moyens appropriés.

Pour être admis comme Membre Associé il faut:

a) Avoir fait une demande écrite, accompagnée d'une copie des statuts et d'une liste des Membres Associé à jour lors de la dernière Assemblée Générale de l'association requérante, adressée au Conseil d'Administration. Celui-ci statuera provisoirement en attendant la décision définitive qui appartient à la prochaine Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut prononcer une admission conditionnelle.

b) Avoir versé entre les mains du Trésorier le montant de la cotisation de la première année et, le cas échéant, du droit d'entrée.

Le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale pourront refuser l'admission d'un membre sans avoir à donner des motifs.

2.1.3. Démission

Tout Membre Associé peut se retirer en tout temps de l'association en adressant sa démission par simple lettre au Conseil d'Administration.

Tout membre qui n'aura pas payé les cotisations lui incombant trois mois à partir de la date d'échéance des cotisations est réputé démissionnaire de plein droit, sauf appréciation des circonstances par le Conseil d'Administration.

A partir de la même date, le nom du membre démissionnaire sera rayé du registre des membres. Le membre démissionnaire n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations ou droits d'entrée qu'il a versés.

2.1.4. Exclusion

Pourra être exclu le Membre Associé qui refuserait de se conformer aux statuts, aux règlements et décisions du Conseil d'Administration ou du Bureau statuant dans les limites de leurs pouvoirs ou qui causerait à l'association un préjudice moral ou matériel.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que dans les cas prévus par les statuts et par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

L'exclusion ne pourra être prononcée avant que l'intéressé n'ait été invité et autorisé à présenter sa défense devant le Conseil d'Administration, dans le délai fixé par ce dernier.

2.2. Membres adhérent.

2.2.1 Qualité

Le Conseil d'Administration peut admettre des Membres Adhérent personnes morales ou physiques qui désirent encourager la promotion et le développement des activités aéronautiques et astronautiques. Sans être Membres Associés ils peuvent prendre part aux Assemblées Générales et peuvent disposer d'un droit de vote limité et spécifique. Les Membres d'Honneur ou Supporter ou leurs représentants ne sont éligibles que pour le poste de Président du Conseil d'Administration.

Les Membres Adhérent peuvent prendre qualité de:

- Membre Affilié
- Membre d'Honneur
- Membre Supporter

2.2.2. Conditions d'admission

2.2.2.1. Membre Affilié

Des personnes morales peuvent être admises en qualité de Membre Affilié lorsqu'il s'agit

- d'associations ou de sociétés dont l'objet social vise l'aéronautique ou l'astronautique,
- d'associations ou de sociétés ayant contribué ou contribuant de façon remarquable à la réalisation des buts de l'association.

Pour être admis comme Membre Affilié il faut:

c) Avoir fait une demande écrite, accompagnée d'une copie des statuts, adressée au Conseil d'Administration. Celui-ci statuera provisoirement en attendant la décision définitive qui appartient à la prochaine Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut prononcer une admission conditionnelle.

d) Avoir versé entre les mains du Trésorier le montant de la cotisation de la première année et, le cas échéant, du droit d'entrée.

Le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale pourront refuser l'admission d'un membre sans avoir à donner des motifs.

Les Membres Affiliés sont invités à l'Assemblée Générale et, sauf pour les élections à la Commission Sportive, ils y disposent du droit de vote.

2.2.2.2 Membre d'Honneur

La qualité de Membre d'Honneur peut être conférée à des personnes physiques ou morales qui se sont distinguées dans la réalisation de l'objet de la F.A.L., ou qui ont fait preuve d'un soutien constant à la cause de l'aéronautique ou de l'astronautique, ou dont le patronage sera jugé utile au développement de l'association.

La qualité de Membre d'Honneur est conférée d'office aux récipiendaires de la médaille de L'Ordre du Mérite de l'Aéronautique et de l'Astronautique Luxembourgeoises.

Les Membres d'Honneur sont exempts du paiement du droit d'admission et des cotisations. Les Membres d'Honneur sont invités à l'Assemblée Générale et ils n'y disposent pas du droit de vote.

La qualité de Membre d'Honneur n'est pas limitée dans le temps.

2.2.2.3. Membre Supporter

Des personnes morales ou physiques, peuvent être admises en qualité de Membre Supporter lorsqu'il s'agit de personnes morales ou physiques qui désirent supporter les buts de l'association par une contribution financière.

Les membres supporters sont exempts du paiement du droit d'admission et des cotisations.

La qualité de Membre Supporter est acquise à partir du moment du paiement du montant de la contribution financière convenue et reste acquise jusqu'à la fin de l'exercice en cours ou jusqu'à la démission ou l'exclusion du Membre Supporter.

Les Membres Supporter ont le droit de participer à l'Assemblée Générale sans y être invités et ils n'y disposent pas du droit de vote.

2.2.3. Démission

Tout Membre Adhérent peut se retirer en tout temps de l'association en adressant sa démission par simple lettre au Conseil d'Administration.

Tout Membre Adhérent qui n'aura pas payé les cotisations lui incombant trois mois à partir de l'échéance des cotisations est réputé démissionnaire de plein droit, sauf appréciation des circonstances par le Conseil d'Administration.

A partir de la même date, le nom du Membre Adhérent démissionnaire sera rayé du registre des membres

2.2.4. Exclusion

Pourra être exclu le Membre Adhérent qui refuserait de se conformer aux statuts, aux règlements et décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs ou qui causerait à l'association un préjudice moral ou matériel.

L'exclusion d'un Membre Adhérent ne pourra être prononcée que dans les cas prévus par les statuts et par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

L'exclusion ne pourra être prononcée avant que l'intéressé n'ait été invité et autorisé à présenter sa défense devant le Conseil d'Administration, dans le délai fixé par ce dernier.

2.3. Dispositions communes.

2.3.1. Cotisations

Les cotisations annuelles des membres sont fixées par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elles sont payables dans les deux premiers mois suivant le mois de l'Assemblée Générale. Elles ne pourront pas dépasser 500.-Euros au niveau 100 de l'indice pondéré des prix à la consommation.

L'Assemblée Générale peut fixer un droit d'entrée pour chaque catégorie de membre.

Les cotisations ainsi que les droits d'entrée peuvent être pondérés en fonction de l'activité et de l'envergure des membres. Le Conseil d'Administration en détermine chaque année les montants respectifs à proposer à l'Assemblée Générale pour approbation.

2.3.2. Démissions et exclusions

2.3.2.1. La démission ou l'exclusion d'un membre n'exonère pas celui-ci du paiement des cotisations et dus échus et non payés. Le membre démissionnaire ou exclus, ainsi que les héritiers du membre décédé, n'ont pas de droit sur le fond social et ne peuvent demander ni relevé ou reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Ils n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations ou droits d'entrée que le membre aurait versés.

2.3.2.2. A partir de la date effective de démission ou d'exclusion, le nom du membre démissionnaire ou exclu sera rayé du registre des membres.

2.3.2.3. La suspension temporaire d'un membre doit être prononcée par le Conseil d'administration en cas de non-respect ou de méconnaissance de décisions des organes de la F.A.L., ou de comportement contraire à la propagation et au développement du sport. Elle doit être entérinée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple, sur proposition du Conseil d'Administration.

Chapitre 3. - Assemblées générales

3.1. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'Assemblée Générale peut être ordinaire ou extraordinaire. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'association.

Une délibération de l'Assemblée Générale est requise pour tous les cas où les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, ainsi que les présents statuts l'exigent.

3.2. Assemblées générales ordinaires. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au plus tard au cours du mois de mars. La date, l'heure et le lieu sont portés à la connaissance des membres de la F.A.L. au plus tard 30 jours à l'avance.

3.3. Assemblées générales extraordinaires. Le Conseil d'Administration peut, de sa propre initiative, convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire; il doit le faire, dans le délai d'un mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des Membres Associé. La date, l'heure et le lieu sont portés à la connaissance des membres de la F.A.L. au plus tard 15 jours à l'avance.

3.4. Dispositions communes pour les assemblées générales.

3.4.1. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites par lettre, par courrier électronique ou par voie des journaux.

3.4.2. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par le Conseil d'Administration et, s'il n'est pas joint à la convocation, doit être porté à la connaissance des membres de la F.A.L. au plus tard sept jours à l'avance.

Sept jours avant l'Assemblée Générale, tout membre peut obtenir gratuitement au siège de l'association un exemplaire du budget, des comptes annuels et, dans la mesure où un tel rapport doit être établi, du rapport des commissaires aux comptes.

Toute proposition présentée par écrit au Conseil d'Administration par un Membre Associé 45 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale doit être portée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale comprend obligatoirement les points suivants:

1. appel des délégués et vérification de leurs pouvoirs;
2. adoption du rapport de l'Assemblée Générale précédente;
3. présentation du rapport du Conseil d'Administration;
4. présentation du rapport des Commissaires aux Comptes;
5. approbation des comptes de l'exercice écoulé;
6. décharge à donner aux Commissaires aux Comptes;
7. décharge à donner au Conseil d'Administration;
8. fixation du montant des cotisations et contributions;
9. constitution d'un bureau de vote;

10. examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice;
11. élection des membres du Conseil d'Administration;
12. élection des membres de la Commission Sportive;
13. nomination des membres du Comité de Sélection de l'Ordre du Mérite de l'Aéronautique et de l'Astronautique Luxembourgeoises;
14. nomination des Commissaires aux Comptes;
15. examen des propositions valablement présentées au Conseil d'Administration.

3.4.3. L'Assemblée Générale délibère valablement quelque soit le nombre des Membres Associé présents ou représentés, sauf les hypothèses où la loi ou les statuts en disposent autrement. Les membres pourront se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre Membre Associé porteur d'une procuration écrite et signée par le Président de l'association qu'il représente. Ce membre mandataire ne pourra représenter qu'un seul membre absent.

3.4.4. L'Assemblée Générale est présidée par le Président de l'association, en son absence par la personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Président de l'assemblée désigne son Secrétaire.

3.4.5. L'Assemblée Générale désigne sur proposition de son Président un bureau de vote constitué d'un Président, d'un Secrétaire et d'un membre. Avant de procéder aux votes le bureau de vote déterminera et annoncera, suivant la liste d'appel des délégués, le nombre total des votants présents ou représentés et le nombre des majorités qualifiées. Ces nombres ne pourront plus être changés pour l'Assemblée Générale en cours.

3.4.6. Des résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour que si elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale

3.4.7. Le Membre Associé ou Affilié est représenté à l'Assemblée Générale par un délégué porteur d'une procuration écrite et signée par le Président de l'association qu'il représente. Ce délégué peut être assisté de deux observateurs sans droit de vote.

3.4.8. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont inscrites dans un registre et signées par le Président et le Secrétaire de l'assemblée.

3.4.9. Au plus tard 60 jours après la date de l'Assemblée Générale, les minutes de l'Assemblée Générale avec les résolutions et résultats des votes, doivent être publiées sur le site internet de la F.A.L. et tenus à disposition des membres pour consultation au siège de la F.A.L.

3.5. Modifications aux statuts.

3.5.1. Les statuts peuvent être modifiés dans les conditions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si le texte des modifications est indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des Membres Associé et Affiliés.

Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, la modification du but en vue duquel l'association est constituée ne peut être adoptée qu'à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés.

3.5.2. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première Assemblée Générale, il doit être convoqué une seconde assemblée au moins huit jours avant la tenue de celle-ci dans les formes statutaires. Cette seconde Assemblée Générale pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et adopter les modifications aux majorités prévues à l'article 3.5.1.

La seconde Assemblée Générale ne peut être tenue moins de quinze jours après la première assemblée. La convocation à la seconde assemblée reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la première assemblée.

3.5.3. Toute modification aux statuts adoptée en violation des paragraphes précédents est nulle.

3.6. Droits et Procédures de vote.

3.6.1. Droit de vote Sauf pour les élections des membres de la Commission Sportive, tous les Membres Associé et Affilié ont un droit de vote égal d'une voix à l'Assemblée Générale. Ils ne disposent également que d'une seule voix dans tous les autres organes de la F.A.L.

3.6.2. Procédures de vote Sauf pour les élections et sauf dans les cas où les statuts en disposent autrement, les votes se font à la majorité absolue des voix des Membres Associé et Affilié présents ou représentés. Les votes ont lieu par scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. En cas de ballottage l'assemblée procédera à un autre vote secret.

3.7. Elections.

3.7.1. Conseil d'Administration

3.7.1.1. Les candidats aux postes de membre du Conseil d'Administration sont proposés par les Membres Associé et Affilié. Sauf pour la fonction de Président du Conseil d'Administration, tout candidat doit être membre personne physique d'un Membre Associé ou Affilié de la F.A.L. Toute proposition de candidature reste recevable jusqu'au début des opérations de vote.

3.7.1.2 Le bureau de vote établit une liste des candidats pour chaque poste à pourvoir

3.7.1.3. Sur demande du Président du bureau de vote, les candidats proposés doivent accepter ou refuser leur candidature. Les candidatures proposées concernant une personne n'étant pas présente à l'Assemblée Générale sont à considérer comme nulles et non avenues, à moins qu'une acceptation écrite de la candidature signée par le candidat respectif soit transmise au Président du bureau de vote avant les opérations de vote.

3.7.1.4 L'ordre des élections pour les postes de membre du Conseil d'Administration est fixé comme suit:

1. Président
2. 1^{er} Vice-président
3. 2^{ème} Vice-président
4. Secrétaire Général
5. Trésorier
6. Administrateurs

Pour chaque poste à pourvoir, l'élection devra suivre immédiatement la clôture de la procédure de proposition de candidats.

3.7.1.5. Pour l'élection des membres du Conseil d'Administration tous les Membres Associé et Affilié ont un droit de vote égal d'une voix. Les votes ont lieu par scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée.

Les votes pour les administrateurs de la F.A.L. se font à la majorité relative des votes exprimés.

Les votes pour les fonctions de Président, 1^{er} Vice-président, 2^{ème} Vice-président, Secrétaire général et Trésorier de la F.A.L. se font à la majorité absolue des votes exprimés. En cas de ballottage l'assemblée procédera à un deuxième tour de vote. En cas de ballottage au deuxième tour de vote, il sera procédé à un troisième tour de vote en éliminant le candidat ayant obtenu le moins de voix.

3.7.2. Commission Sportive

3.7.2.1. Les candidats aux postes de membre de la Commission Sportive sont proposés par les Membres Associé. Tout candidat doit être membre d'un Membre Associé de la F.A.L. et détenteur d'une Licence Sportive valable au moment du vote. Toute proposition de candidature reste recevable jusqu'au début des opérations de vote. Le bureau de vote vérifie la validité des candidatures et établit une liste de tous les candidats.

3.7.2.2. Sur demande du Président du bureau de vote, les candidats retenus doivent accepter ou refuser leur candidature. Les candidatures proposées concernant une personne n'étant pas présente à l'Assemblée Générale sont à considérer comme nulles et non avenues, à moins qu'une acceptation écrite de la candidature signée par le candidat respectif soit transmise au Président du bureau de vote avant les opérations de vote.

3.7.2.3. Pour l'élection des membres de la Commission Sportive à élire par l'Assemblée Générale, le nombre de voix attribuées aux Membres Associé est pondéré en fonction de l'importance de leur activité sportive aéronautique ou astronautique, et du nombre de leurs membres actifs licenciés de la F.A.L. Le Conseil d'Administration propose annuellement à l'Assemblée Générale le nombre de voix à allouer aux Membres Associé pour l'exercice suivant sur base des activités suivantes de l'exercice passé:

- Nombre de membres actifs licenciés de 1 à 100 1 voix
- Nombre de membres actifs licenciés de 101 à 200 1 voix
- Nombre de membres actifs licenciés plus de 200 1 voix
- Organisation d'un Championnat National 2 voix
- Organisation d'une manche d'un Championnat National 1 voix
- Organisation d'une manifestation de CAT1 F.A.I. 5 voix
- Organisation d'une manifestation de CAT2 F.A.I. 2 voix
- Participation aux activités fédérales et de la F.A.I. 1 voix
- Le nombre de membres actifs licenciés est le nombre de licences sportives délivrées au 31 décembre de l'exercice écoulé aux membres actifs personnes physiques du Membre Associé concerné.

- Le nombre de voix pour l'organisation d'un Championnat National et d'une manche d'un Championnat National ne sont pas cumulables.

- Est considérée comme participation aux activités fédérales de la F.A.L. et de la F.A.I. toute participation d'un actif licencié aux manifestations sportives organisées ou homologuées par la F.A.L. et par la F.A.I.

Exemples:

- Membre Associé avec 217 actifs licenciés (3 voix), ayant organisé une manche du Championnat National (1 voix) et ayant participé aux activités fédérales (1 voix) disposera d'un total de 5 voix pour l'élection des membres de la Commission Sportive à élire par l'Assemblée Générale.

- Membre Associé avec 47 actifs licenciés (1 voix), ayant organisé un Championnat National (2 voix) et une manifestation de CAT2 F.A.I. (2 voix), et ayant participé aux activités fédérales (1 voix) disposera d'un total de 6 voix pour l'élection des membres de la Commission Sportive à élire par l'Assemblée Générale.

3.7.2.4. Les votes pour l'élection des membres de la Commission Sportive à élire par l'Assemblée Générale se font à la majorité relative des votes exprimés.

3.8. Dissolution de l'association.

3.8.1. L'association peut en tout temps être dissoute dans les conditions fixées par les articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

3.8.2. En cas de dissolution le patrimoine de l'association doit être affecté à une autre association ou/et à une fondation de droit luxembourgeois qui poursuit un but qui se rapproche autant que possible du but en vue duquel la Fédération Aéronautique Luxembourgeoise a été créée.

Chapitre 4. – Administration

Les organes exécutifs de la F.A.L. sont

- le Conseil d'Administration,
- le Bureau du Conseil d'Administration,
- la Commission Sportive.

4.1. Conseil d'administration.

4.1.1. Composition

4.1.1.1. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 11 membres, à savoir

- du Président,
- du 1^{er} Vice-président,
- du 2^{ème} Vice-président, également Président de la Commission Sportive,
- du Secrétaire général,
- du Trésorier,
- de six administrateurs.

4.1.1.2. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article 3.7.1. des Statuts pour une durée de deux ans. Ils sont rééligibles. Le 2^{ème} Vice-président prend également fonction de Président de la Commission Sportive.

4.1.1.3. Tout membre du Conseil d'Administration élu pour pourvoir à une vacance survenue en cours de mandat n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement de celui-ci.

4.1.1.4. Le Conseil d'Administration ainsi que le Bureau peuvent inviter à leurs réunions des experts qui n'auront que voix consultative.

4.1.1.5. Les disciplines aéronautiques pratiquées au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que l'appartenance d'une activité spécifique à une discipline donnée, sont définis par le Conseil d'Administration.

4.1.2. Président

Le président représente l'association auprès des partenaires associatifs, institutionnels et privés. Le président convoque et préside l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration et le Bureau. Il supervise la conduite des activités de l'association. Il est le coordinateur de l'association, anime les réunions, et signe les invitations, les convocations ainsi que les procès-verbaux. Il établit les ordres du jour de l'Assemblée Générale, des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau.

Le président est le garant des orientations de l'association définies par l'Assemblée Générale. Il rend comptes de l'exécution de ces orientations devant l'Assemblée Générale par un rapport annuel.

4.1.3. Réunions du Conseil d'Administration

4.1.3.1. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la gestion des intérêts sociaux l'exige et au moins une fois tous les deux mois. Il se réunit sur convocation du Président ou sur demande de trois de ses membres au moins. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués à toute réunion du Conseil d'Administration au moins huit jours avant celle-ci. L'ordre du jour est joint à cette convocation

4.1.3.2. Le Conseil d'Administration est présidé par le Président, à défaut par le plus âgé des Vice-présidents, à défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

4.1.4. Décisions du Conseil d'Administration

4.1.4.1. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur les objets mis à l'ordre du jour de la réunion que si la majorité de ses membres sont présents. Le vote par mandataire est interdit. En cas de partage égal des voix celle du Président de la réunion est prépondérante.

4.1.4.2. Des résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour qu'à la condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité des membres présents à la réunion du Conseil d'Administration.

4.1.5. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

4.1.5.1. Les délibérations et résolutions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire de la réunion et consignés dans un registre. Un extrait certifié conforme par le Président et un administrateur ou par deux administrateurs fait foi. Les procès-verbaux de réunion doivent être tenus à disposition

des membres pour consultation au siège de la F.A.L. et doivent être transmis aux membres du Conseil d'Administration dans les 10 jours de la réunion.

4.1.6. Pouvoirs du Conseil d'Administration

4.1.6.1. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts.

4.1.6.2. Lors de sa première réunion le Conseil d'Administration déterminera les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les pouvoirs conférés aux membres chargés de l'administration et de la direction de l'association.

4.1.6.3. Le Conseil d'Administration est l'organe de surveillance de la Commission Sportive dont elle doit entériner les décisions. Il doit homologuer les Codes Sportifs et règlements concernant l'exercice des sports aériens et les conditions de délivrance et d'utilisation des licences sportives, tels qu'élaborés par la Commission Sportive. Ceux-ci lient les membres conformément à l'article 1 .6. des Statuts.

4.1.6.4. Le Conseil d'Administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association; contracter des emprunts; pourvoir au placement des fonds disponibles; accepter tous dons et legs. Cette énumération est exemplative et non pas limitative.

4.1.6.5. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires ou tâches déterminées à une ou plusieurs personnes choisies dans son sein ou à de tierces personnes.

4.1.6.6. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont l'une doit être celle du Président ou du 1er Vice-président, engagent valablement l'association envers les tiers, sans qu'il ne doive être justifié d'une autorisation préalable.

4.2. Bureau du conseil d'administration.

4.2.1. Composition et pouvoirs du Bureau

Le Conseil d'Administration est assisté par un comité restreint appelé Bureau qui est chargé de la gestion journalière et courante des affaires de l'association ainsi que de la représentation de l'association en ce qui concerne cette gestion.

Sont membres d'office du Bureau le Président, le Secrétaire général, le Trésorier, le 1^{er} Vice-président et le 2^{ème} Vice-président de la F.A.L. Les membres du Bureau agissent seuls ou conjointement. Lors de la première réunion du Bureau le Président devra définir les tâches et responsabilités respectives des membres du Bureau. Le mode opératoire du Bureau peut être précisé par le Conseil d'Administration.

4.2.2. Réunions du Bureau

Le Bureau se réunit aussi souvent que la gestion des intérêts sociaux l'exige et au moins une fois tous les mois. Il se réunit sur convocation du Président ou sur demande de 2 de ses membres au moins. Les membres du Bureau sont convoqués à toute réunion du Bureau au moins huit jours avant celle-ci. L'ordre du jour est joint à cette convocation.

4.2.3 Décisions du Bureau

Les décisions du Bureau sont prises de façon collégiale. En cas d'indécision, l'affaire est renvoyée au Conseil d'Administration.

4.2.4. Procès-verbaux des réunions du Bureau

Les délibérations et résolutions du Bureau sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire de la réunion et consignés dans un registre. Un extrait certifié conforme par le Président et un administrateur ou par deux administrateurs fait foi.

La délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration impose au Bureau l'obligation de rendre compte au Conseil d'Administration de tous ses actes et décisions généralement quelconques. Les procès-verbaux de réunion doivent être tenus à disposition des membres pour consultation au siège de la F.A.L. et doivent être transmis aux membres du Conseil d'Administration dans les 10 jours de la réunion.

4.3. Commission sportive.

4.3.1 Constitution et composition

4.3.1.1. Les affaires relatives au sport aéronautique et astronautique sont administrées par la Commission Sportive de la F.A.L. composé de 13 membres, à savoir

- de 5 membres du Bureau de la F.A.L. qui en sont membres d'office,
- de 8 administrateurs, membres élus par l'Assemblée Générale parmi les candidats proposés par les Membres Associés de la F.A.L.

4.3.1.2. Sauf pour les 5 membres du Bureau de la F.A.L., les membres élus de la Commission Sportive sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans et sont rééligibles.

4.3.1.3. Le 2^{ème} Vice-président du Conseil d'Administration, ou en cas de son absence, un membre du Conseil d'Administration désigné par celui-ci, prend d'office la fonction de Président de la Commission Sportive.

4.3.1.4. La Commission Sportive désigne son Secrétaire lors de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale.

4.3.1.5 Tout membre de la Commission Sportive élu pour pourvoir à une vacance survenue en cours de mandat n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement de celui-ci.

4.3.1.6. La Commission Sportive peut inviter à ses réunions des experts qui n'auront que voix consultative.

4.3.2. Réunions de la Commission Sportive

4.3.2.1. La Commission Sportive se réunit aussi souvent que la gestion des affaires l'exige et au moins une fois tous les deux mois. Il se réunit sur convocation du Président de la Commission Sportive ou sur demande de trois de ses membres au moins. Les membres de la Commission Sportive sont convoqués à toute réunion de la Commission Sportive au moins huit jours avant celle-ci. L'ordre du jour est joint à cette convocation.

4.3.2.2. Les réunions de la Commission Sportive sont présidées par son Président qui en fixe l'ordre du jour. En cas d'absence du Président la réunion est présidée par le Vice-président ou par le plus âgé des membres présents.

4.3.3. Décisions de la commission sportive

4.3.3.1. La Commission Sportive ne délibère valablement sur les objets mis à l'ordre du jour de la réunion que si la majorité de ses membres sont présents. Le vote par mandataire est interdit. En cas de partage égal des voix celle du Président de la réunion est prépondérante.

4.3.3.2. Des résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour qu'à la condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité des membres présents à la réunion de la Commission Sportive.

4.3.3.3. La délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale impose à la Commission Sportive l'obligation de rendre compte au Conseil d'Administration de tous ses actes et décisions généralement quelconques.

4.3.4. Procès-verbaux des réunions de la Commission Sportive

4.3.4.1. Les délibérations et résolutions de la Commission Sportive sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire de la réunion et consignés dans un registre. Un extrait certifié conforme par le Président et le Secrétaire fait foi.

4.3.5. Mission et pouvoirs de la commission sportive

4.3.5.1. La Commission Sportive a pour mission

- la promotion et le développement du sport de compétition dans l'aéronautique et l'astronautique
- l'établissement et la mise à jour continue du calendrier sportif de la F.A.L.
- l'homologation et le contrôle des championnats nationaux,
- le contrôle et l'homologation des records nationaux,
- la rédaction et la mise à jour des Codes Sportifs,
- la gestion, la délivrance et le contrôle des licences sportives,
- l'arbitrage définitif dans les différends opposants sportifs licenciés et membres de la F.A.L.
- toute autre affaire touchant directement ou indirectement aux affaires sportives de la F.A.L.

4.3.5.2. La Commission Sportive peut arrêter les Codes Sportifs et règlements concernant l'exercice des sports aériens et les conditions de délivrance et d'utilisation des licences sportives. Ces Codes Sportifs et règlements lient les membres conformément à l'article 1 .6. des Statuts.

4.3.5.4. Sauf pour les homologations, et la gestion, la délivrance et le contrôle des licences sportives, la Commission Sportive peut déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées à une ou plusieurs personnes choisies dans son sein ou à de tierces personnes.

Chapitre 5. – Finances

5.1. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.2. Ressources de l'association. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) Des cotisations et droits d'entrée,
- b) des dons et legs,
- c) des subsides accordés par les pouvoirs publics et particuliers,
- d) du produit de collectes, de loteries, de fêtes, etc.,
- e) des intérêts des fonds placés.

5.3. Trésorier. Le Trésorier de la F.A.L. est responsable de la gestion des finances, des comptes et de la gestion comptable ainsi que de tout ce qui en découle.

- Il est le garant de la gestion comptable de l'association;
- Il recherche et gère les rentrées financières et interpelle le Bureau quand c'est nécessaire;
- Il gère les dépenses et effectue les opérations de paiement définies sous la responsabilité du Bureau;
- Il assure la relation entre l'association et le banquier;
- Il présente périodiquement au Conseil d'Administration la situation financière;

- Il établit le rapport financier annuel pour le soumettre au Bureau, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale;

- Il établit chaque année le budget prévisionnel et le soumet au Bureau, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale pour approbation.

Cette énumération est exemplative et non pas limitative. Le Trésorier rapporte directement au Président du Conseil d'Administration.

5.4. Commissaires aux comptes. La gestion de l'association est surveillée par deux commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans.

Chapitre 6. - Ordre du mérite de l'aéronautique et De l'astronautique luxembourgeoises

6.1. L'Ordre du Mérite de l'Aéronautique et de l'Astronautique Luxembourgeoises. Il est institué par la Fédération Aéronautique Luxembourgeoise un ordre portant le nom de

«Ordre du Mérite de l'Aéronautique et de l'Astronautique Luxembourgeoises».

Cette distinction pourra être décernée annuellement à une personne morale ou physique admise suivant les procédures et conditions arrêtées aux articles 6.2 à 6.4 des Statuts.

6.2. Critères de Nomination à l'Ordre du Mérite. Toute personne vivante ou décédée, ayant contribué de façon significative au développement et à l'épanouissement de l'aéronautique ou de l'astronautique, pourra être proposée comme candidat à rejoindre l'ordre du mérite. Toute candidature devra suffire au moins à un des critères suivants:

- Personnalité dont l'influence sur le développement et l'épanouissement de l'aéronautique et de l'astronautique tant nationales qu'internationales est remarquable;

- Personnalité reconnue et estimée pour ses qualités et son comportement exemplaire dans le cadre de ses activités aéronautiques ou astronautiques;

- Personnalité dont les efforts mis en oeuvre au service de l'aéronautique et de l'astronautique tant nationales qu'internationales ont obtenus des résultats louables et durables.

6.3. Procédure de Nomination. Tout Membre Associé de la F.A.L. pourra proposer annuellement un candidat conforme aux critères arrêtés à l'article 6.2 des Statuts. Le dossier de candidature complet avec pièces à l'appui, tels que curriculum vitae, photos et toute documentation témoignant des faits et descriptions avancés, devra être reçu par le Secrétaire de la F.A.L. au plus tard pour le 31 décembre de l'année qui précède la sélection. Le dossier complet devra permettre au comité de sélection de procéder à la sélection en toute objectivité. Les dossiers incomplets ne seront pas recevables et seront retournés au membre ayant fait la nomination.

Un membre du comité de sélection ne pourra lui-même être nommé à l'Ordre du Mérite pendant la durée de son mandat.

6.4. Le Comité de Sélection. Le comité de sélection est composé de 5 membres. Le Président et le Secrétaire de la F.A.L. en feront partie d'office et les trois autres membres seront nommés annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Président de la F.A.L. Les membres sortants sont rééligibles. Le Président de la F.A.L. aura fonction de Président du comité de sélection et le Secrétaire de la F.A.L. sera en charge de la rédaction des rapports de réunion, de la gestion et de l'archivage des dossiers, ainsi que de la création et de la mise à jour régulière de la page dédiée de l'Ordre sur le site Internet de la F.A.L.

6.5. Procédures de Sélection. Le comité de sélection se réunira au plus tard 15 jours après le convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la F.A.L. pour considérer toute candidature reçue conformément aux dispositions de l'article 6.3 des Statuts. Pour être valable, au moins 3 membres devront être présents à la réunion. Les délibérations se feront à huis-clos.

Chaque année le comité de sélection, avant de procéder à la sélection d'un candidat, décidera pour chaque dossier de candidature, par vote secret et à la majorité des membres présents, si les candidatures reçues suffisent aux critères énumérés à l'article 6.2. des Statuts. Le dossier d'un candidat qui ne suffit pas aux critères de sélection sera retourné au membre ayant fait la nomination.

La sélection du candidat qui recevra la distinction sera faite parmi les candidats dont le dossier de sélection aura été retenu. Les décisions se prennent à la majorité relative. Les procès verbaux documenteront les décisions et ses résultats de vote avec indication des critères de nomination retenus qui figureront sur le diplôme remis au décoré. Les candidatures non-retenues pourront être représentées au plus tôt après deux ans.

6.6. Administration. Il est créé une médaille de L'Ordre du Mérite de l'Aéronautique et de l'Astronautique Luxembourgeoises. Outre la médaille, la F.A.L. remettra à la personne s'ayant vu attribué la distinction ou à ses descendants un diplôme tout autre moyen approprié pour faire preuve de la distinction.

Le lieu et la date de la cérémonie de remise des médailles sera fixé par le comité de sélection.

La publication des noms des personnes admises à l'ordre du mérite se fera dans le cadre de l'Assemblée Générale qui suit la sélection. Une page spéciale sur le site Internet de la F.A.L. sera créée et maintenue sous la responsabilité du Secrétaire de la F.A.L.

Luxembourg, le 26 mars 2011.

Carlo Lecuit / Claude Eschette / Arnold Weber
Président / 1^{er} Vice-Président / 2^{ème} Vice-Président

Référence de publication: 2011049241/556.

(110054625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057159/12.

(110064166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.403.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057160/12.

(110064164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

GIST S.A., Guardian International Services and Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 72.363.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly
Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057161/12.

(110064161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Mahe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele administrateur sortant.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
MAHE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011064931/20.

(110073541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Hegalux sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 104.822.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057169/10.

(110064420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Luxguard I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.385.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057162/12.

(110064160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Guardian Luxguard II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 27.249.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gabor Harakaly

Un mandataire / Directeur

Référence de publication: 2011057163/12.

(110064159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 avril 2011, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011063666/13.

(110071341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.
